Nations Unies ESCAP/RFSD/2025/6/Add.1

Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 25-28 février 2025

Résumé des débats tenus lors des tables rondes

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document comprend un résumé des différents points de vue exprimés lors des cinq tables rondes organisées dans le cadre du douzième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable consacrées à l'examen des progrès accomplis au niveau régional et des possibilités d'atteindre les objectifs de développement durable nº 3 (Bonne santé et bien-être), nº 5 (Égalité entre les sexes), nº 8 (Travail décent et croissance économique), nº 14 (Vie aquatique) et nº 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le résumé des points de vue figurant dans le présent document n'est pas un document final négocié.

I. Table ronde sur l'objectif de développement durable no 3 (Bonne santé et bien-être)

1. Le dialogue sur l'objectif de développement durable nº 3 s'est appuyé sur la fiche synoptique [1] de l'objectif concerné et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Transformer les soins de santé primaires pour parvenir à une couverture sanitaire universelle.** Il s'agit de former la main-d'œuvre, d'améliorer les infrastructures, de renforcer l'accès aux médicaments essentiels et d'intégrer les services sanitaires locaux. Les systèmes de santé primaires doivent également inclure les soins de santé mentale, la prévention du suicide, la promotion des connaissances en matière de santé, appuyée par des politiques de soutien, des financements adéquats et une collaboration multisectorielle pour relever les défis sanitaires émergents ;

b) **Améliorer l'équité en santé en tenant compte des déterminants sociaux de la santé.** Il convient de mettre en place des politiques qui ne se limitent pas au seul domaine de la santé et mettent l'accent notamment sur l'atténuation de la pauvreté, l'égalité femmes-hommes et la croissance économique inclusive. Il est crucial d'investir dans des filets de protection sociale, des programmes de nutrition et l'éducation afin de mettre en place des conditions de vie plus saines. L'évaluation des inégalités en

[1] Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2025/sdg-3-good-health-and-well-being-2025-update

Merci de recycler

matière de santé à l'aide de données ventilées et le renforcement des partenariats entre le secteur public, le secteur privé, la société civile et les communautés locales peuvent aider à concevoir et mettre en œuvre des interventions ciblées, ainsi qu'à allouer des ressources aux populations marginalisées ;

c) **Mettre l'innovation et la technologie au service de la santé.** Les mesures principales comprennent le renforcement de la gouvernance pour garantir la confidentialité, la sécurité et l'utilisation éthique des données, la promotion des partenariats public-privé, la facilitation de la recherche-développement conjoints et la stimulation de la collaboration interdisciplinaire en matière d'innovation et d'adoption des technologies ;

d) **Investir dans des systèmes de données et d'information sanitaires.** Les systèmes numériques doivent fournir des données normalisées et interopérables et permettre l'échange fluide de données afin d'améliorer la coordination et la prise de décisions dans les services de santé. Une bonne gouvernance des données et une mobilisation forte de la population sont essentielles pour promouvoir des pratiques éthiques et sûres qui garantissent la confidentialité et la sécurité des données et renforcent la confiance dans les systèmes sanitaires numériques. L'adoption d'une approche « Une seule santé » en matière de données est également cruciale ;

e) **Promouvoir et renforcer l'action régionale pour faire face aux risques sanitaires liés à l'environnement.** Les principales mesures consistent notamment à sensibiliser à la santé environnementale dans les forums régionaux, à répondre aux inquiétudes liées à la santé environnementale grâce aux accords et aux conventions multilatéraux et à promouvoir la mobilisation sans exclusive des parties prenantes en encourageant la participation des enfants et des jeunes, de la société civile et des autres parties prenantes.

II. Table ronde sur l'objectif de développement durable nº 5 (Égalité entre les sexes)

2. Le dialogue sur l'objectif de développement durable nº 5 s'est appuyé sur la fiche synoptique[2] de l'objectif concerné et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Faire progresser l'égalité des sexes.** Les principales mesures consistent notamment à s'attaquer aux réactions hostiles que suscitent les avancées en matière de droits humains des femmes et des filles dans toute leur diversité par une action collective de toutes les parties prenantes, à combler les lacunes en matière de données ventilées par sexe et de données intersectionnelles, à remettre en question les normes de genre néfastes, à renforcer les partenariats multisectoriels et à garantir une participation inclusive, sûre et significative de la société civile, y compris dans les forums intergouvernementaux. De plus, l'intégration de l'égalité des sexes dans les stratégies et les mesures liées aux tendances de fond, comme la transformation numérique, les changements climatiques, l'urbanisation et les évolutions démographiques, est essentielle pour progresser ;

b) **Promouvoir le leadership des femmes.** Les mesures principales comprennent la mise en œuvre de réformes juridiques et politiques, comme des mesures temporaires spéciales et des quotas ; l'assurance d'une application stricte du principe de responsabilité ; l'adoption d'approches intersectionnelles d'appui au leadership des femmes ; la création d'un écosystème favorable

[2] Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2025/sdg-5-gender-equality.

grâce aux programmes de mentorat à destination des jeunes femmes et aux réseaux de leadership ; l'élimination des obstacles structurels, financiers et culturels à la participation des femmes ; la promotion de normes sociales qui soutiennent et appuient les femmes dans leur rôle de leaders ; la mobilisation des organisations de la société civile féminines et des défenseuses des droits humains dans la prise de décision inclusive ;

c) **Éliminer la violence fondée sur le genre.** Les interventions clefs sont notamment les suivantes : veiller à ce que les lois, les politiques et les systèmes de lutte contre la violence fondée sur le genre et les pratiques néfastes bénéficient de financements adéquats et donnent la priorité à la sécurité, aux besoins et au leadership des personnes survivantes ; tenir compte de la diversité des voix des femmes et des filles ; renforcer les investissements dans la prévention de la violence fondée sur le genre, notamment par l'éducation ; transformer les normes de genre néfastes et mobiliser les hommes et les garçons en tant qu'agents du changement ; veiller à ce que les organisations de défense des droits des femmes disposent de financements adaptés et d'une protection contre la violence et les réactions négatives. La qualité de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de la collaboration, en particulier avec les communautés locales et la société civile, doit être renforcée pour éclairer les politiques fondées sur les faits tout en assurant le respect de la vie privée. La création de systèmes de lutte contre la violence facilitée par les technologies et de prise en compte des besoins des femmes et des filles avant, pendant et après les crises est essentielle ;

d) **Faire progresser les droits économiques et l'autonomisation des femmes.** Les mesures clefs consistent à améliorer l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes dans tous les secteurs, à promouvoir le travail décent, tant dans le secteur formel qu'informel, à soutenir la liberté d'association et à faciliter l'accès au financement et aux ressources. Il est essentiel d'institutionnaliser une protection sociale tenant compte du sexe et de l'âge et de s'attaquer aux disparités de genre dans des secteurs tels que les transports, la technologie et les énergies renouvelables. La réduction des écarts entre les genres dans la formation professionnelle, et particulièrement dans la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, l'investissement dans l'économie des services à la personne pour réduire la charge du travail domestique non rémunéré et la redistribution du travail domestique peuvent favoriser la création d'emplois décents pour les femmes ;

e) **Faire progresser la santé sexuelle et procréative et les droits connexes des adolescents.** Les mesures clefs consistent notamment à donner aux adolescentes les moyens de défendre leur santé sexuelle et reproductive et leurs droits connexes et de participer à l'élaboration de cadres juridiques, de politiques et de programmes garantissant un accès total et égal aux services pertinents et une autonomie décisionnelle ; à fournir des services relatifs à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes adaptés aux adolescents afin de garantir que les filles et les garçons bénéficient de soins non moralisateurs et tenant compte des traumatismes ; à étendre l'éducation complète à la sexualité et à promouvoir une éducation qui transforme les aspects relatifs au genre afin de doter les filles de connaissances et d'un pouvoir d'action ; à combler les lacunes en matière de données sur le genre ; à mobiliser des financements tenant compte des questions de genre pour soutenir des politiques et des programmes durables, inclusifs et fondés sur des données probantes.

III. Table ronde sur l'objectif de développement durable nº 8 (Travail décent et croissance économique)

3. Le dialogue sur l'objectif de développement durable nº 8 s'est appuyé sur la fiche synoptique[3] de l'objectif concerné et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **S'attaquer aux disparités liées à l'âge et au sexe en matière d'emploi et de formation professionnelle.** Les mesures clefs comprennent l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité, à l'apprentissage tout au long de la vie et à une formation professionnelle adaptée aux besoins spécifiques des jeunes et des femmes. Il est essentiel de s'attaquer aux obstacles tels que l'insuffisance des compétences fondamentales, les contraintes financières, le manque d'accès aux transports et le travail domestique non rémunéré, tout en tenant compte des défis intersectionnels. Il faut favoriser la collaboration entre les pouvoirs publics, les prestataires de services éducatifs et les employeurs pour que les programmes de développement des compétences soient alignés sur des marchés du travail en évolution rapide et sur les besoins en compétences liés aux progrès de l'intelligence artificielle, à l'évolution des schémas commerciaux et aux changements climatiques ;

b) **Accélérer les transitions équitables et la création d'emplois verts.** La transition vers une économie à faibles émissions de carbone implique d'adopter des approches cohérentes, participatives et multipartites, soutenues par des financements nationaux et internationaux. Les mesures clefs comprennent le perfectionnement des compétences et la requalification pour garantir l'accès des groupes marginalisés à des emplois décents, le renforcement de la protection sociale pour soutenir les travailleurs déplacés, la promotion de la culture numérique, l'amélioration de l'accès à l'éducation dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier pour les femmes, et l'investissement dans des initiatives sobres en carbone pour stimuler la croissance des entreprises, en particulier des microentreprises et petites et moyennes entreprises ;

c) **Améliorer les droits du travail et la sécurité de l'environnement de travail.** Les mesures clefs consistent à mettre fin au travail des enfants, au travail forcé, à la traite des personnes et à la violence et au harcèlement au travail ; à renforcer les mécanismes nationaux d'inspection du travail, y compris dans l'économie informelle ; à promouvoir la liberté d'association et la négociation collective ; à renforcer le dialogue social ;

d) **Améliorer et exploiter les données pour éclairer les politiques relatives au travail.** Les lacunes en matière de données, notamment en ce qui concerne les données ventilées par sexe et les variables socioéconomiques, entravent l'évaluation et la conception de politiques et de programmes efficaces. Les mesures clefs comprennent l'adoption de pratiques inclusives en matière de données qui permettent aux groupes vulnérables et difficiles à atteindre de mieux se faire entendre, l'exploitation de nouvelles technologies et méthodes pour renforcer les capacités, la gouvernance des données et la transparence, ainsi que l'amélioration des connaissances sur les besoins en données et les applications pour soutenir la conception de politiques et de programmes fondés sur des données probantes.

[3] Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2025/sdg-8-decent-work-and-economic-growth.

IV. Table ronde sur l'objectif de développement durable nº 14 (Vie aquatique)

4. Le dialogue sur l'objectif de développement durable nº 14 s'est appuyé sur la fiche synoptique[4] de l'objectif concerné et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Augmenter les investissements et le financement relatifs à l'objectif 14.** Pour ce faire, il est nécessaire d'accroître le financement privé durable. Les principes de financement durable de l'économie bleue, promus par l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier, pourraient être adoptés afin d'établir des normes spécifiques aux investissements dans l'économie océanique et d'intégrer la durabilité des secteurs de l'économie maritime. Des financements provenant d'accords multilatéraux sur l'environnement pourraient également être mobilisés. Il est également possible de renforcer à la fois les mécanismes de financement novateurs et le suivi du financement de l'objectif 14 ;

b) **Renforcer les systèmes de données et de suivi.** Il est nécessaire de renforcer la collecte, l'accessibilité et la ventilation des données océaniques afin de favoriser la prise de décisions éclairées et l'élaboration de politiques efficaces permettant de relever les défis et d'accélérer les progrès. Des données ventilées permettraient de mieux comprendre comment l'activité humaine contribue à la dégradation et à la conservation des océans. L'élargissement des initiatives existantes soutenues par le Fonds pour l'environnement mondial qui appliquent la comptabilisation du capital naturel pourrait guider la prise de décision souveraine et la planification du développement national et infranational. Des données normalisées, de haute qualité et accessibles, ainsi que le développement des capacités correspondantes, sont essentielles pour stimuler l'action en faveur de l'objectif 14 ;

c) **Respecter le droit humain à un environnement propre, sain et durable et mettre en œuvre une approche de la biodiversité marine et côtière fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre.** L'intégration de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des droits humains, notamment des droits des peuples autochtones, dans la conservation de la biodiversité marine est essentielle pour renforcer la durabilité, promouvoir le respect du principe de responsabilité et permettre aux personnes, en particulier les plus marginalisées, de participer à l'élaboration des politiques. Le respect des droits humains est essentiel, tout comme le respect du consentement préalable, libre et en connaissance de cause de toutes les parties prenantes et les pratiques commerciales responsables liées aux océans doivent être encouragées afin de respecter les normes sociales et environnementales ;

d) **Renforcer la gouvernance de l'océan.** Les mécanismes sous-régionaux continuent de renforcer la gouvernance de l'océan dans la région, de stimuler la collaboration intersectorielle et de faire progresser la gestion intégrée des zones côtières et marines à l'appui de l'objectif 14. La ratification de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale est essentielle au renforcement de la gouvernance de l'océan dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale.

[4] Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2025/sdg-14-life-below-water-conserve-and-sustainably-use-oceans-seas-and-marine-resources.

e) **Donner aux jeunes et aux femmes les moyens de participer de manière significative dans les domaines des sciences, de la politique et de la société axées sur les océans, promouvoir l'acquisition des connaissances sur les océans et favoriser des solutions.** La Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable fournit un cadre pour favoriser les solutions axées sur la science, améliorer la connaissance des océans et créer des plateformes permettant aux scientifiques et aux parties prenantes de développer les connaissances et les partenariats nécessaires à des solutions fondées sur la science. Il est essentiel de décoloniser le langage de la gestion des océans et de s'inspirer des systèmes de savoir autochtone ;

f) **Intensifier l'action climatique fondée sur l'océan.** Des efforts collectifs sont nécessaires pour renforcer les mesures axées sur les océans, telles que la protection des écosystèmes qui stockent le carbone, la décarbonisation de la navigation et du transport maritime, l'accélération du déploiement des projets d'énergies renouvelables fondées sur l'océan et l'amélioration de la résilience des océans aux changements climatiques.

V. Table ronde sur l'objectif de développement durable nº 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs)

5. Le dialogue sur l'objectif de développement durable nº 17 s'est appuyé sur la fiche synoptique[5] de l'objectif concerné et s'est concentré sur les domaines d'action suivants pour l'Asie et le Pacifique :

a) **Renforcer le système fiscal mondial et faciliter les mesures fiscales collectives.** Les mesures clefs comprennent le renforcement de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'établir un système fiscal mondial équitable et de faciliter les mesures fiscales collectives à tous les niveaux ; l'examen de la mise en œuvre d'un taux minimum d'imposition des sociétés au niveau mondial ; la réévaluation des mesures d'incitation en faveur des industries extractives ; l'examen de modèles de taxation de l'économie numérique ; la prévention de la concurrence fiscale dommageable ; la promotion de la déclaration fiscale dans chaque pays pour les sociétés multinationales ; le respect de l'obligation de rendre des comptes grâce à une plus grande transparence fiscale. Il est essentiel que l'ONU continue de soutenir l'évaluation et la recherche de pratiques fiscales novatrices par l'intermédiaire d'une analyse et d'un examen complets des meilleures pratiques mondiales, qui serviraient de base à l'introduction d'une fiscalité progressive et au développement de sources de revenus alternatives ;

b) **Promouvoir les données climatiques et les solutions technologiques et renforcer les partenariats dans le domaine du climat.** Les mesures clefs comprennent la combinaison de politiques climatiques commerciales et non commerciales avec des approches adaptées sur le plan culturel pour améliorer l'efficacité et le renforcement des données et des normes relatives à la communication des informations comme condition préalable à l'obligation d'information sur les risques financiers liés au climat. Le Centre-Réseau des technologies climatiques est d'une grande utilité dans le soutien aux efforts de réduction des émissions de carbone et de résilience aux changements climatiques, en particulier dans le lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation, les bâtiments et la mobilité durable ;

[5] Disponible à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2025/sdg-17-partnerships-goals.

c) **Promouvoir la gestion durable de la dette publique.** Les mesures clefs consistent à éviter que la dette publique n'atteigne des niveaux excessifs en adoptant des principes d'emprunt et de prêt responsables, soutenus par une bonne gouvernance et une transparence et une responsabilité accrues ; à veiller à ce que les mesures d'austérité n'aient pas un effet disproportionné sur les groupes vulnérables ; à utiliser des outils tels que l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour évaluer la soutenabilité de la dette, en particulier dans les pays sujets aux catastrophes naturelles ; à intégrer les risques liés aux emprunts en devises étrangères dans les cadres de gestion de la dette ;

d) **Renforcer les financements à des conditions favorables et les financements privés.** Dans un contexte de réduction de l'aide publique au développement, il est impératif d'en améliorer l'efficacité, notamment en alignant le financement sur les priorités de développement durable des pays bénéficiaires. D'autres mesures clefs comprennent l'amélioration de la participation du secteur privé dans les partenariats avec les gouvernements, la société civile et d'autres parties prenantes pour soutenir la montée en puissance des financements à des conditions favorables et des financements privés et l'alignement des réglementations en matière de financement durable sur les normes régionales et mondiales afin de réduire l'écoblanchiment.